

snu-ipp

unitaires

35

ISSN 1246-1431

BULLETIN DE LA SECTION SNU-IPP D'ILLE-ET-VILAINE

Syndicat National Unitaire des Instituteurs, Professeurs des écoles et PEGC (FSU)
Fédération Syndicale Unitaire (Enseignement - Education - Recherche - Culture)
Tél. 02.99.36.88.43 - 9, avenue Chardonnet - 35000 RENNES
Site internet : <http://35.snuipp.fr> - Adresse électronique : snuipp35@wanadoo.fr

Drapé de linotype **Rennes CTC**

P

PRESSE

DISTRIBUÉE PAR

LA POSTE



NOVEMBRE 2008

N° 200

Prix : 1,20 €



SNU IPP

Fédération Syndicale Unitaire

SOMMAIRE

Edito.....	p. 1
Personne ne doit rester seul face à l'administration.....	p. 2-3
Liste.....	p. 4
Commissions paritaires.....	p. 5
RASED et 60 h.....	p. 6
Formation.....	p. 7
Remplacement, nouveaux programmes.....	p. 8
Le mouvement.....	p. 9
EPEP.....	p. 10
Appel à la grève.....	p. 11
Comment voter.....	p. 12

Déposé le 3-11-08

VOTEZ et Faites Voter pour le SNUipp-FSU

Vous allez, en décembre 2008, élire vos représentants pour 3 ans aux commissions paritaires départementales et nationales.

Les élections professionnelles de cette année ont un enjeu particulier : le paritarisme est largement attaqué. Des décisions importantes sur l'évolution de votre carrière pourraient être prises sans transparence et en dehors des instances paritaires.

Affirmer l'importance de votre représentation passe par un vote massif.

Le taux de participation sera donc l'élément majeur d'une prise en compte de chacun d'entre vous sur votre représentation.

Avec le SNUipp, vous élirez des collègues compétents, qui s'engagent sur la base d'une orientation syndicale définie démocratiquement lors d'un congrès.

Vous trouverez dans ce bulletin les raisons de voter SNUipp-FSU

Vous trouverez également les modalités de vote.

Si vous votez par correspondance nous vous conseillons, si ce n'est déjà fait, de voter dès maintenant, en utilisant le matériel que vous avez déjà reçu. L'unique mode d'acheminement est la voie postale au moyen de l'enveloppe T qui doit être parvenue **avant le 2 décembre** à l'Inspection Académique.

Si vous votez dans un bureau de vote (écoles de 8 classes et plus), le scrutin doit être clos à 15 h le 2 décembre.

Personne ne doit rester seul face à l'administration

Elections paritaires : je vote pour la liste du SNUipp

Depuis le 23 octobre jusqu'au 2 décembre, vous serez appelé(e)s à élire vos représentants dans les instances paritaires. Il y a trois ans, vous avez accordé près des deux tiers des suffrages au SNUipp, le plaçant ainsi premier syndicat du département. Les enjeux de ce scrutin ne sont pas minces puisqu'il s'agit de veiller au respect de vos droits (carrière, nominations, formation, postes). En accordant vos suffrages à notre organisation, vous donnerez aux élus du SNUipp les moyens pour défendre vos revendications.

Jamais nous n'avons été confrontés à une telle avalanche de mesures qui remettent en cause les missions et le fonctionnement du service public d'éducation. Au-delà des difficultés que nous rencontrons quotidiennement dans l'exercice de notre métier, de profondes régressions conduisent à une dégradation radicale des conditions d'existence et de travail des salariés (retraites, réforme de la sécurité sociale, pouvoir d'achat, remise en cause de nos statuts, contrats précaires, remise en cause des solidarités, etc.). La FSU et le SNUipp estiment qu'une réponse unitaire et déterminée demeure indispensable. Il nous faut dépasser l'éclatement d'un syndicalisme français fragilisé pour lutter efficacement contre les réformes libérales et les régressions sociales.

L'engagement du SNUipp est clair : ne pas se résigner, défendre coûte que coûte la profession et permettre à tous les élèves l'accès au savoir et leur réussite. Son engagement est aussi, avec la FSU, de reconstruire un syndicalisme fort, démocratique et unitaire, capable d'exiger et d'obtenir des réformes qui améliorent le sort des salariés et des exclus, capable de contribuer à bâtir une société plus juste, ce qui passe obligatoirement par le renforcement et le développement des services publics. C'est le sens de notre politique unitaire. Notre activité de délégués du personnel se fonde sur la défense des intérêts moraux et matériels de tous les personnels, sans exclusive, rejetant par principe tout clientélisme ou passe-droit, avec le souci permanent de recherche de la justice et de l'équité. Mais notre mission ne doit pas s'arrêter aux portes de l'Inspection Académique. Forts de notre légitimité acquise par les urnes, nous devons et saurons contribuer à construire un grand mouvement unitaire pour faire avancer les revendications et les aspirations des citoyens attachés à l'école publique laïque.

Choisir le SNUipp,

C'est choisir des délégués représentants de tous, présents sur le terrain, opposés à l'arbitraire, déterminés à imposer la transparence et faire évoluer la réglementation.



Choisir le SNUipp,

C'est choisir des enseignants qui élaborent les revendications avec vous et qui agissent dans l'unité.

L'engagement des enseignants permet les réussites de l'école.

En maternelle comme en élémentaire.

Mais trop souvent les inégalités sociales se transforment en inégalités scolaires. L'école n'a jamais autant été remise en cause. Jamais la nécessité de la défendre et de la transformer n'a été si forte.

Le SNUipp s'y engage.

C'est parce que nous voulons un autre avenir pour nos élèves que nous avons imposé le respect de la liberté pédagogique en matière d'apprentissage de la lecture.

Nous avons obtenu des reculs sur Base élèves. Nous avons été les premiers en Ile et Vilaine à nous opposer à la mise en place du fichier. Les reculs du

ministère ont prouvé que nous avons raison.

Les mouvements de protestation dans les écoles et la journée de grève du 29 avril dernier à l'initiative du SNUipp35 ont dénoncé le manque d'enseignants en poste sur le département.

Grâce aux interventions du SNUipp35 largement médiatisées, le scandale du recrutement des vacataires retraités a été rapidement abandonné par l'administration.

Depuis deux ans, les élus du personnel du département ont défendu le droit au temps partiel particulièrement attaqué sur notre département. Les

collègues qui ont maintenu leur demande sur nos conseils ont majoritairement obtenu gain de cause.

Le SNUipp35 continuera de défendre la scolarisation dès deux ans quand les parents en font la demande.

La création d'écoles publiques ces dernières années a été obtenue par des actions militantes de parents d'élèves soutenues par le SNUipp35.

**Le SNUipp 35 en mettant en place un rapport de force
prouve que seule l'action collective
permet de gagner les luttes.**

**C'est ensemble
que nous pourrons faire avancer
nos revendications professionnelles.**



Avant 1947, la gestion des carrières et des conditions de travail des fonctionnaires était soumise uniquement au bon vouloir des préfets et des supérieurs hiérarchiques.

Ce qui voulait dire : règne de l'arbitraire, petits arrangements entre amis, absence totale de transparence.

Notre gouvernement aimerait bien retourner à cette situation, sous couvert de modernité.

Grâce au syndicalisme, des instances paritaires ont été créées. Elles favorisent la transparence, une plus juste égalité de traitement entre collègues, la défense des revendications collectives et des situations personnelles auprès de la hiérarchie.

Le paritarisme a aussi des limites : les commissions paritaires n'ont qu'un rôle consultatif, l'Inspecteur d'Académie décidant au final, d'où la nécessité de créer un rapport de force en élisant des délégués du SNUipp.

Les décisions prises par l'IA dépendent de la politique gouvernementale et du budget alloué, d'où le besoin d'une organisation syndicale forte, revendicative, quel que soit le pouvoir en place. L'égalité entre collègues est limitée par la politique des salaires au mérite (liés à la note) , le profilage des postes...

Le SNUipp défend le maintien du principe de paritarisme et son élargissement. Il entend que les demandes des élus soient prises en compte et refuse que les commissions soient transformées en vulgaires chambres d'enregistrement.

Il faut :

- donner plus de moyens aux élus pour préparer les commissions et rendre compte des décisions à la profession.
- Renforcer l'égalité entre collègues en refusant les différences d'avancement liées à la note, en refusant l'extension des postes à profil, en connaissant les critères exacts de nomination sur ce type de poste...

En CAPD, les élus du SNUipp35 défendront notre professionnalisme et nos droits.

- C'est choisir des représentants qui combattent les politiques de régressions et les mesures ministérielles de casse du service public d'éducation.
- C'est choisir des représentants qui agissent pour une école répondant aux besoins des élèves pour la réussite de tous.
- C'est choisir des représentants qui s'engagent à défendre chacun d'entre vous collectivement et individuellement.
- C'est choisir des représentants qui informeront l'ensemble des collègues sur la carrière les concernant.
- C'est choisir des représentants du personnel qui sont sur le terrain, dans tout le département.

Les commissions paritaires nous concernent tous.

Elles sont une conquête syndicale.

Toute notre carrière peut être modifiée par une décision administrative :

- Mouvement départemental
- Promotions
- Formation
- Postes de réadaptation
- Sanctions disciplinaires
- Titularisation
- Action sociale

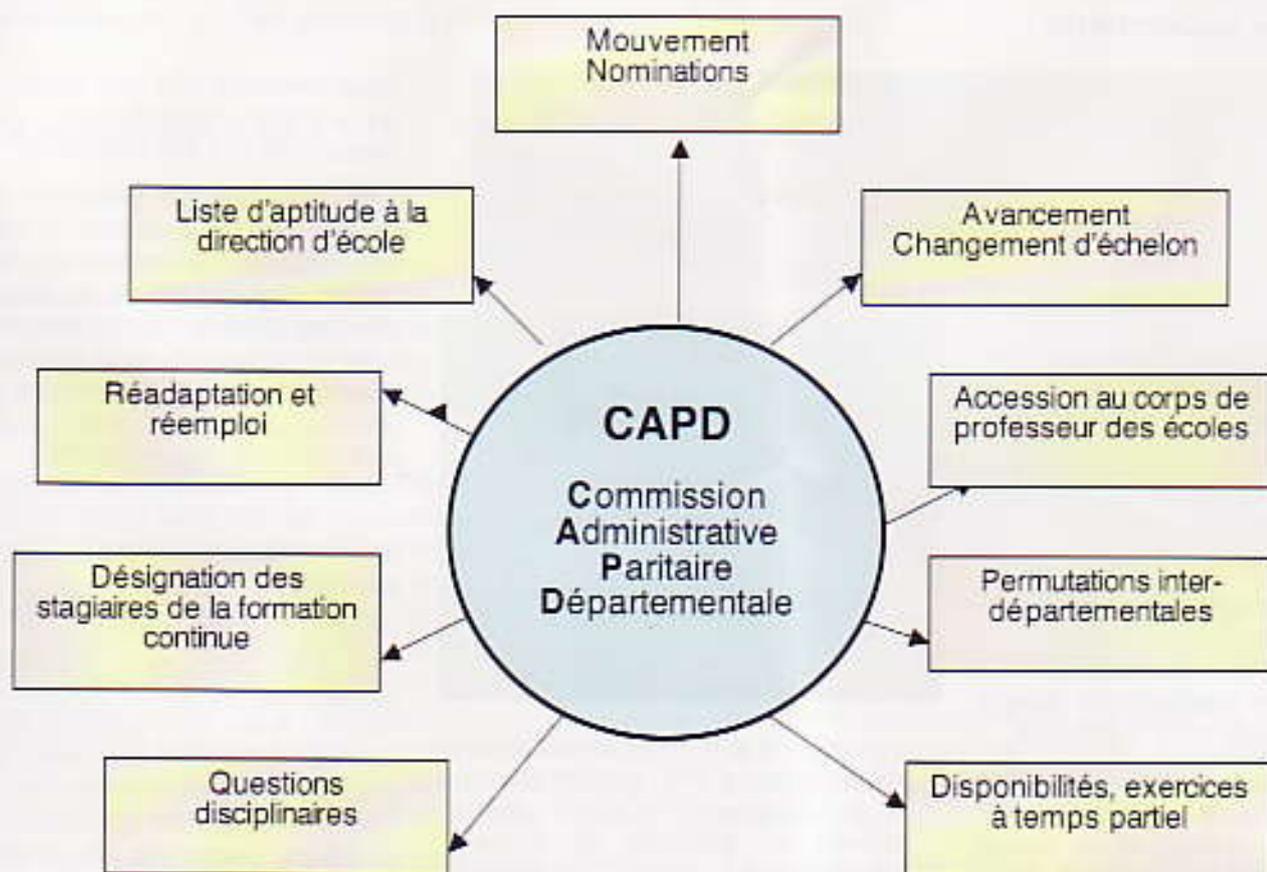
Liste présentée par le SNUipp (FSU)

Syndicat National Unitaire des Instituteurs, Professeurs des écoles et PEGC
(Fédération Syndicale Unitaire)

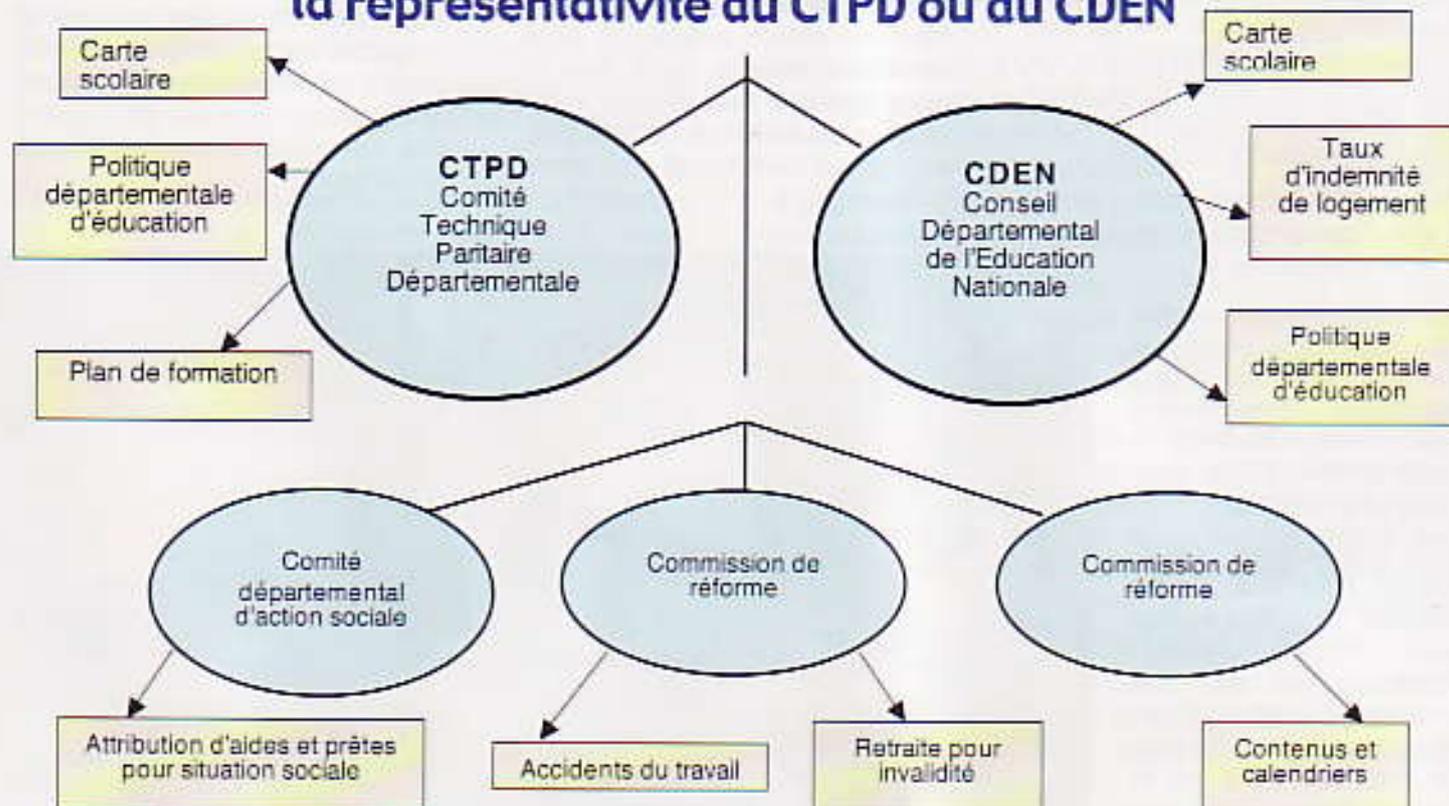
1	FORCIOLI Evelyne	Instit.	Tit.Rempl.	Ecole mater J. Moulin, Rennes
2	BLANCHARD Olivier	P.E.	Directeur	Ecole elem. La Haye Renaud, Betton
3	DAVID Guislaine	P.E.	Adjointe	Ecole primaire R.G. Cadou, Tinténiac
4	GERVIN Jean-François	P.E.	Tit.Rempl.	Ecole Le Chat Perché, Janzé
5	LOUIS Marie	P.E.	Adjointe	Ecole elem L.Grimault, Rennes
6	TEXIER Arnaud	P.E.	Tit.Rempl.	Ecole J.Ferry, Liffré
7	BRUNE Véronique	P.E.	Psychologue	RASED, Guichen
8	ROUSSELIN Rémi	P.E.	Tit.Rempl.	Ecole J. Prévert, St Brice en Coglès
9	LE BRAS Anne	P.E.	Adjointe	Ecole mater, Chalais Prévert, Rennes
10	CHAPA Pierre	P.E.	Directeur	Ecole primaire St Domineuc
11	DELHOUME-LEGENDRE Michèle	P.E.	Adjointe	Ecole primaire Servon sur Vilaine
12	LUCAS Jean -François	P.E.	Maître Formateur	Ecole elem .G.Martinais, La Chapelle des Fougeretz
13	GUTKNECHT Hélène	P.E.	Adjointe	Ecole mater, M. Pagnol, Rennes
14	MARAY Emmanuelle	P.E.	Directrice	Ecole elem. C. Chaplin, Redon
15	THEBAULT Erwan	P.E.	Directeur	Ecole primaire Dol de Bretagne
16	MICHEL Alice	P.E.	Adjointe	Ecole primaire Iffendic
17	ROLLAND-LELIEVRE Marie-Christine	P.E.	Psychologue	RASED Retiers
18	LE ROUX Laure	P.E.	Tit Rempl.	BRIGADE Rennes
19	VANNIER Patrice	P.E.	Ens. spécialisé	SEGPA Collège Le chêne vert, Bain de Bretagne
20	CORBEL Laure	P.E.	Adjointe	Ecole elem. P.Gauguin St Aubin d'Aubigné

Elire des collègues pour siéger en commissions paritaires...

Que font-ils ?



Les résultats aux élections paritaires déterminent la représentativité au CTPD ou au CDEN



3.000 Postes de professionnels de RASED supprimés Des milliers d'élèves en difficulté sur le carreau

Les 60 H et les RASED

"Nous offrons dans l'école ce qui est payant à l'extérieur"

C'est une supercherie !

Cela se fait au prix d'une réduction de ce que fait l'école pour tout le monde. En réduisant l'horaire des élèves pour des programmes tout aussi chargés, le travail scolaire va s'intensifier pour les enfants et à partir de là accroître l'échec pour certains.

On alourdit la journée des élèves et l'on diffuse l'idée que les problèmes sont à résoudre hors du temps scolaire. C'est une dévalorisation de l'action pédagogique.

Cette organisation est mise en œuvre sans cohérence et sans objectifs pédagogiques. La plupart des enseignants savent que cette aide sera inefficace.

La mise en place des deux heures d'"aide personnalisée" ne peut se substituer au travail effectué dans le cadre des Réseaux d'Aides qui ont été créés pour répondre aux besoins particuliers des élèves en difficulté. L'aide ne va pas compenser la suppression de 3000 maîtres spécialisés pour les élèves en difficulté soit un tiers des effectifs actuels.

Ne confondons pas l'aide "personnalisée" et l'aide spécialisée !

La brutalité de cette décision vient souligner la contradiction d'une politique ministérielle qui prétend faire de la lutte contre l'échec scolaire une "priorité".

Les Inspecteurs d'Académie sont chargés de repérer dans des écoles des postes d'enseignants partant en retraite ; certains de ces postes seraient fléchés et les maîtres E ou G seront nommés sur ces

postes "classe" dès la rentrée 2009.

Il ne s'agit absolument pas d'une "sédentarisation" des Réseaux d'Aides Spécialisées pour les Elèves en Difficulté



comme l'a prétendu le ministre mais bien d'une suppression d'un dispositif d'aides aux élèves en difficulté et d'une affectation des maîtres spécialisés sur un poste classe existant.

Il est stupéfiant que des mesures soient préparées dans les départements alors que le budget n'est pas encore voté, qu'aucune instance consultative au plan national comme

départemental n'a été saisie et qu'aucune consultation des personnels n'a été effectuée.

Ces mesures se prennent au mépris de la qualification des enseignants spécialisés, des projets des écoles et du travail effectué depuis de nombreuses années. Chacun sait pourtant combien le travail des élèves en petits groupes avec des enseignants spécialisés, le travail en équipe, le dialogue avec les familles sont décisifs pour construire une aide efficace auprès des élèves.

Pour le SNUipp, cette façon de procéder provoque désorganisation et perte d'efficacité de l'école. Alors qu'il prétend faire de la difficulté scolaire sa priorité, le ministre supprime en réalité un dispositif qui concerne plusieurs centaines de milliers d'élèves.

Le SNUipp demande que le ministre revienne sur les suppressions de postes dans le projet de budget et qu'une réelle concertation s'organise avec les principaux intéressés sur l'avenir des dispositifs d'aide aux élèves en difficulté.



Formation initiale et continue

Dans le cadre des annonces du budget 2009, le ministère prévoit la suppression de 3.000 places au concours CERPE, ce qui représente une réduction de 30% des places. Cette annonce aura des répercussions immédiates sur l'avenir des étudiants qui sont engagés dans la préparation à ce concours, et tout particulièrement les PE1 présents à l'IUFM.

Que reste-t-il des IUFM ?

C'est dans la plus grande précipitation et la confusion que les ministères concernés conduisent la réforme de la formation et du recrutement des enseignants du premier et du second degré.

Pour la session 2010 les enseignants seront recrutés au niveau master. Une telle réforme pourrait être l'occasion d'élever la qualité de la formation avec un adossement à la recherche, de reconnaître enfin le niveau de qualification à Bac + 5 (actuellement reconnu à Bac + 3 malgré les deux années de formation post-licence), de revaloriser le métier d'enseignant notamment sur le plan salarial.

Mais les déclarations qui ont suivi dans la presse n'augurent rien de tout cela. Après le concours, les stagiaires seraient "en pleine responsabilité d'une classe". Le suivi des stagiaires serait assuré par un professeur « expérimenté ». Ils devraient par ailleurs "bénéficier de compléments de formation", cela ne peut suffire pour préparer à la complexité du métier. A l'issue de cette année, les professeurs stagiaires « pourraient être titularisés ».

Les IUFM sont menacés de disparition, la formation ne serait plus dispensée par une école professionnelle spécialisée mais par les universités. Les candidats au concours 2009 doivent s'inscrire dans la précipitation dans un cursus Master afin de pouvoir en cas d'échec, se présenter à la session 2010. Mais les universités ne sont pour la plupart pas prêtes à dispenser ces Master et à accueillir ces étudiants.

En ce qui concerne l'IUFM de Bretagne, intégré à l'UBO de Brest, nous sommes inquiets sur la pérennisation des sites bretons.

Enseigner est un métier aussi difficile que complexe ; enseigner à tous, pour la réussite de tous, cela s'apprend et exige un haut niveau de qualification.

Si le SNUipp FSU n'est pas opposé à priori à un recrutement au niveau Master, il est impératif de définir clairement le contenu des cursus Master. La



formation professionnelle ne peut se résumer à quelques stages avant le concours et un compagnonnage pendant la première année d'exercice.

Le maintien des IUFM, aujourd'hui intégrés aux universités, est une nécessité, même si la formation en PE2 doit être améliorée.

Sans formation, sans mise à distance de son propre vécu d'élève, d'analyse des professionnels, il y a un risque de reproduire des enseignements figés dans une représentation de l'école traditionnelle. Le risque avec cette réforme, c'est d'ignorer la dimension d'apprentissage du métier, ce qui correspond à une négation de notre professionnalisme.

Le SNUipp revendique un processus de pré recrutement, des aides (allocations, bourses) pour que notre métier soit aussi accessible aux classes les moins favorisées.

Les IUFM ont permis de donner une place aux savoirs faire professionnels avec différentes catégories de formateurs, notamment, les maîtres formateurs que nous ne voudrions ne pas voir disparaître. Les supprimer enlèverait beaucoup à la formation et devrait inquiéter quant aux objectifs de réussite des élèves.

Pour toutes ces raisons, le SNUipp-FSU demande un moratoire, le temps de la réflexion et de la concertation sont plus que jamais nécessaires.

REPLACEMENT DANS LES ÉCOLES : REMISE EN CAUSE

Ils ont décidé de défaire tout ce qui assure un service public d'éducation de qualité :
Création d'une agence nationale du remplacement

Le projet de budget 2009 prévoit dans le premier degré la mise en place au 1er janvier 2009 d'une agence chargée du remplacement. Selon le ministère, elle "devrait permettre d'identifier des pistes d'amélioration de l'efficacité de la gestion du remplacement".

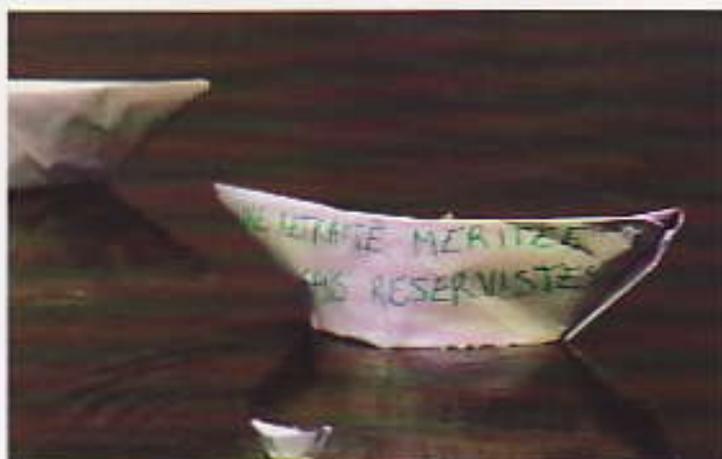
Un audit portant sur la possibilité d'utiliser des emplois de vacataires pour assurer les remplacements dans les écoles primaires a été commandé par le ministère. L'Ille et Vilaine a été choisie pour y participer.

Le recrutement des enseignants sur liste complémentaire est suspendu.

Le ministère envisagerait-il dès l'année 2008/2009 de supprimer l'actuel dispositif de remplacement fondé sur l'intervention des personnels titulaires formés et qualifiés pour ce type de missions ? Envisage-t-il ainsi de supprimer en catimini 2 500 postes d'enseignants supplémentaires ?

En diminuant dès maintenant le nombre de titulaires – remplaçants sur le terrain, il remettrait en cause la possibilité pour les élèves de bénéficier pendant les congés maternité et de maladie d'un enseignant qualifié. Cette mesure se traduirait par un accroissement important de la précarité dans les écoles.

Pour le SNUipp, il est urgent de rompre avec cette politique dangereuse pour les écoles et l'intérêt des élèves, de faire respecter la professionnalité des enseignants, d'effectuer d'autres choix budgétaires.



LES NOUVEAUX PROGRAMMES : Ambition étriquée, programmes orientés



Nous basculons d'une conception républicaine qui veut croire en l'éducabilité de tous à une conception libérale.

Enclenchée en 2005 avec la révision de la loi d'orientation sur l'école, la rupture s'accroît en 2006, Gilles de Robien entreprend de rénover les apprentissages- celui de la lecture-. L'entreprise aboutit en 2008 à la révision des programmes conclue par X. Darcos.

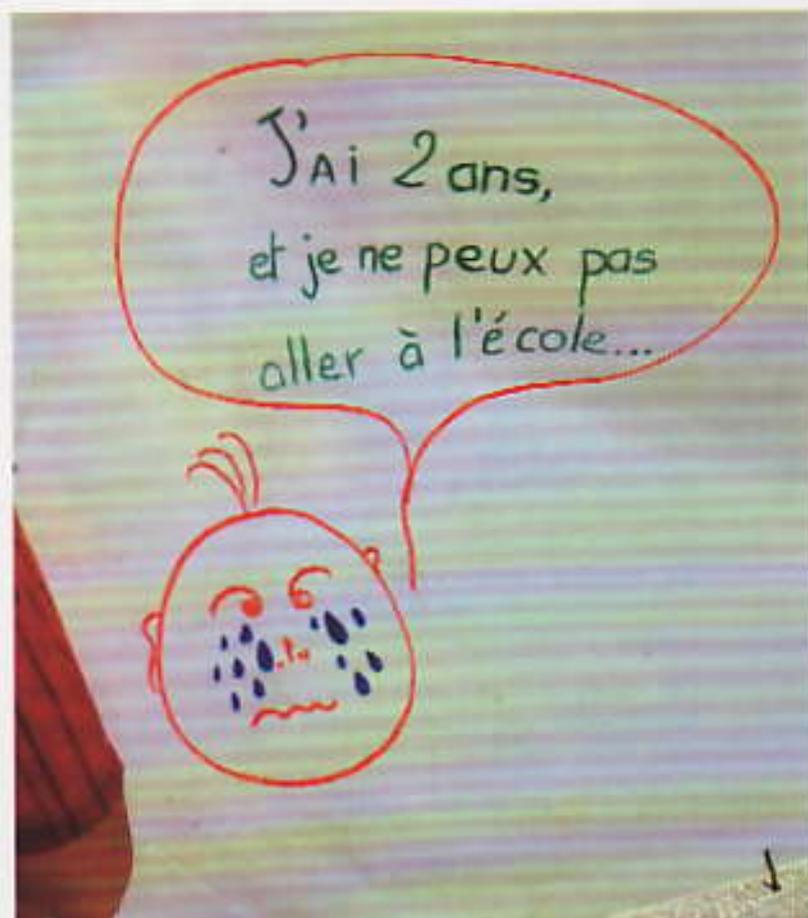
B.A.BA., liste de dates, à apprendre ou calcul mental, des nouveaux textes privilégient le "par coeur".

Ils valorisent un enseignement mécanique des savoirs au détriment de la compréhension et de l'appropriation des connaissances.

C'est un retour aux pratiques du début du XX^e siècle, époque d'une école ultra élitiste.

LE "MOUVEMENT" DES ENSEIGNANTS DES ÉCOLES bouleversé de façon unilatérale ?

Alors que l'essentiel de la gestion des enseignants des écoles s'effectue au niveau départemental, le ministre de l'Éducation nationale veut-il, de la rue de Grenelle, décider de l'affectation des enseignants des écoles, dans des départements aussi divers que la Lozère, la Seine-Saint-Denis ou le Finistère ?



C'est la question que l'on peut se poser à la lecture d'un projet de note qui n'a fait l'objet d'aucune concertation et ne s'appuie sur aucun état des lieux des pratiques départementales du mouvement des personnels.

Cette note modifie considérablement le rôle des commissions paritaires qui ne seraient plus consultées qu'à la fin des opérations d'affectation. Dans les phases préparatoires, la consultation des organisations syndicales serait laissée au bon vouloir des inspecteurs d'académie : ce serait une rupture totale avec les pratiques de concertation actuelles.

Le projet incite à renoncer aux qualifications jusqu'ici requises pour être affecté sur des postes particuliers : maître formateur, enseignant en CLIS (classe d'intégration pour les élèves en situation de handicap). La suppression des postes

d'enseignants spécialisés pour l'aide aux enfants en difficulté y est confirmée avec la réaffectation sur des postes fixes.

Ce projet décide de modalités (compagnonnage, formation en dehors du temps scolaire, ...) de prise de premier poste qui doivent faire l'objet de discussions dans le cadre de la réforme de la formation des enseignants.

Chaque année, le « mouvement » des enseignants du premier degré est une opération importante pour l'école: il s'agit d'affecter plus de 65 000 enseignants et d'assurer la scolarisation de plus de 5 500 000 élèves.

Déjà, en Ile et Vilaine, le bouleversement du mouvement a commencé ces dernières années : postes fléchés, postes réservés, postes à profil, incompatibilité de certains postes avec les temps partiels...

Les élus du SNUipp35 ont toujours défendu les collègues concernés face à ces situations.

Nos prochains élus s'engagent à défendre tous les personnels face aux dégradations de leurs conditions de travail.

Pour le SNUipp, obtenir les meilleures conditions pour les élèves et les enseignants nécessite la mise en place d'un véritable dialogue social au niveau départemental. Au contraire cette note remet en cause le paritarisme.

Le SNUipp s'opposera à l'arbitraire, à l'opacité et à la conception bureaucratique de ce projet qui vise à diminuer les conditions de transparence et d'équité du mouvement des personnels.

Un mouvement sans barème
offre quelle garantie ?

Etre seul face à l'administration,
est-ce une avancée ?

Mon affectation
doit-elle être le fait du prince ?

**Défendez le paritarisme
Votez !**

Nouvelle proposition de loi sur les EPEP : des écoles de plus en plus grosses avec des chefs, des vrais...

Ça promet !

En même temps que les premières annonces budgétaires concernant le Projet de Loi de Finances (PLF) 2009, une proposition de loi relative à la création des EPEP a été déposée par trois députés UMP. Celle-ci a été préparée en étroite concertation avec le ministère sans que ce dernier ait pris le soin d'en informer les organisations syndicales.

Nouvelle proposition de loi sur les EPEP

Une provision budgétaire associée à la création des EPEP (500 postes de personnels administratifs) est incluse dans le projet de loi de finance 2009 alors même que la loi n'est pas votée !

Cette proposition de loi, si elle est adoptée, conduirait à l'abrogation de l'article 86 de la loi relative aux libertés et responsabilités locales n°2004-809 du 13 août 2004 et se substituerait donc au dispositif expérimental prévu par le précédent projet de décret.

Sans exclure toute réflexion sur l'évolution du statut de l'école, le SNUipp pour sa part revendique un renforcement des prérogatives du conseil des maîtres. Il estime que la taille des écoles est un facteur important de leur fonctionnement, le nombre de classe jouant un rôle primordial sur les relations

entre collègues, entre élèves, avec le personnel communal et les parents.

Il ne s'agit plus d'une mise en place à titre expérimental. La transformation d'écoles en EPEP est définitive et des suppressions de classes qui ramèneraient la taille de l'établissement en deçà de 13 classes ne permettrait pas un retour au statut antérieur.

Le directeur de l'EPEP

Dans l'exposé des motifs est annoncé l'objectif de créer un véritable statut d'emploi pour les directeurs d'EPEP. Cela devra faire l'objet d'un décret particulier. Le statut d'emploi peut prendre diverses formes, que ce soit en terme de statut, de recrutement, de rémunération. Il est donc difficile de se lancer dès à présent dans une analyse de ce point particulier.

Le SNUipp a réaffirmé, lors de son dernier congrès, son opposition à la mise en place d'un statut qui ne pourrait que diviser la profession, éloigner le directeur du reste des enseignants, sans apporter de réelles améliorations à la direction et au fonctionnement des écoles, à la réussite de tous les élèves

La proposition de loi n'améliore pas le fonctionnement démocratique des écoles. Dans le cas d'un éventuel regroupements d'écoles, c'est

une véritable régression. Le CA se substitue à tous les conseils d'école, ce qui diminue la participation effective des parents à la vie de l'école. Enfin, même si la proposition de loi reste muette sur le sort des actuels directeurs d'école en cas de regroupement, on ne voit pas comment ils pourraient être maintenus dans leurs fonctions, notamment celles d'être des interlocuteurs entre l'école, entité physique, et son milieu. Loin d'être une école plus ouverte et plus transparente pour les usagers, c'est donc une école bureaucratique que cette proposition de loi prépare.



Pour le SNUipp, cette proposition de loi (en introduisant un effet de seuil pour les écoles comportant 13 ou 15 classes) risque de conduire à une politique de fusion ou de regroupement d'écoles, privilégiant les « grosses structures » au détriment des écoles à taille plus humaine et plus adaptée à l'âge des enfants. A-t-on l'idée aujourd'hui de construire des écoles maternelles accueillant plus de 450 élèves ? Ces politiques pourraient avoir des conséquences préjudiciables au fonctionnement du service public d'éducation, particulièrement en milieu rural ou en zone d'éducation prioritaire.

Pour le SNUipp, le fonctionnement et l'organisation des écoles, en lien avec l'aménagement du territoire et la nécessité de préserver des services publics de qualité au plus proche des usagers, ne peuvent trouver une réponse unique et universelle. Cédant à quelques groupes de pression, la proposition de loi déposée par trois députés de la majorité ne saurait répondre aux exigences exposées dans ses motifs, sauf à vouloir créer des « entités administratives », assez déconnectées des territoires et des réalités pédagogiques.



Le SNUipp demande donc qu'une véritable concertation, loyale et honnête, s'engage, avant toute réforme, entre tous les acteurs concernés : Etat, collectivités, fédérations de parents d'élèves et organisations syndicales représentatives de l'ensemble des personnels.

Jeudi 20 novembre, grève unitaire dans les écoles, à l'appel du SNUipp-FSU, du SE-UNSA et du SGEN- CFDT

Assez ! Assez de mépris pour les élèves, les enseignants et l'école publique !

Les enseignants des écoles ont participé massivement à la manifestation nationale du 19 octobre. Le ministre de l'Education Nationale n'a apporté aucune réponse au mécontentement et aux revendications exprimées. La limite de l'acceptable est largement dépassée. C'est le métier et l'engagement professionnel des enseignants des écoles au service des élèves qui sont dévalorisés, critiqués et remis en cause en permanence.

Après la parution de programmes plus lourds dont la vision passéiste s'accompagne d'un temps d'enseignement réduit de deux heures, le « Débrouillez-vous » ou encore les propos provocateurs sur les enseignants de maternelle, ce sont les fondements de l'école publique qui sont remis en cause.

Pour la première fois dans le premier degré, une augmentation de près de 20.000 élèves s'accompagnera de la suppression de 5.500 postes et, sans aucune concertation ou évaluation, de l'annonce de la suppression des réseaux d'aides aux élèves en difficulté.

Qui peut croire un seul instant qu'avec un horaire diminué, des programmes plus lourds, moins d'enseignants, les réseaux d'aides aux élèves en difficulté supprimés, les élèves pourraient mieux réussir à l'école ?

Dans le cadre de la semaine d'action du 17 au 21 octobre, le SGEN-CFDT, le SE-UNSA et le SNUipp-FSU décident d'appeler les enseignants des écoles à faire grève massivement pour :

- que cesse le temps du mépris, des mesures unilatérales imposées dans la précipitation et sans aucun dialogue social : EPEP, IUFM, SMA ?
- exiger un autre budget qui permette de faire face à la hausse des effectifs et permette une transformation de l'école qui favorise la réussite de tous les élèves et l'annulation des fermetures de postes.
- le maintien des RASED.
- un véritable dialogue social et le respect des droits syndicaux.

Paris, le vendredi 24 octobre

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

Qui vote par correspondance
à l'inspection académique et comment ?

Je vote obligatoirement par voie postale

à l'Inspection académique, dès réception du matériel, si je suis :

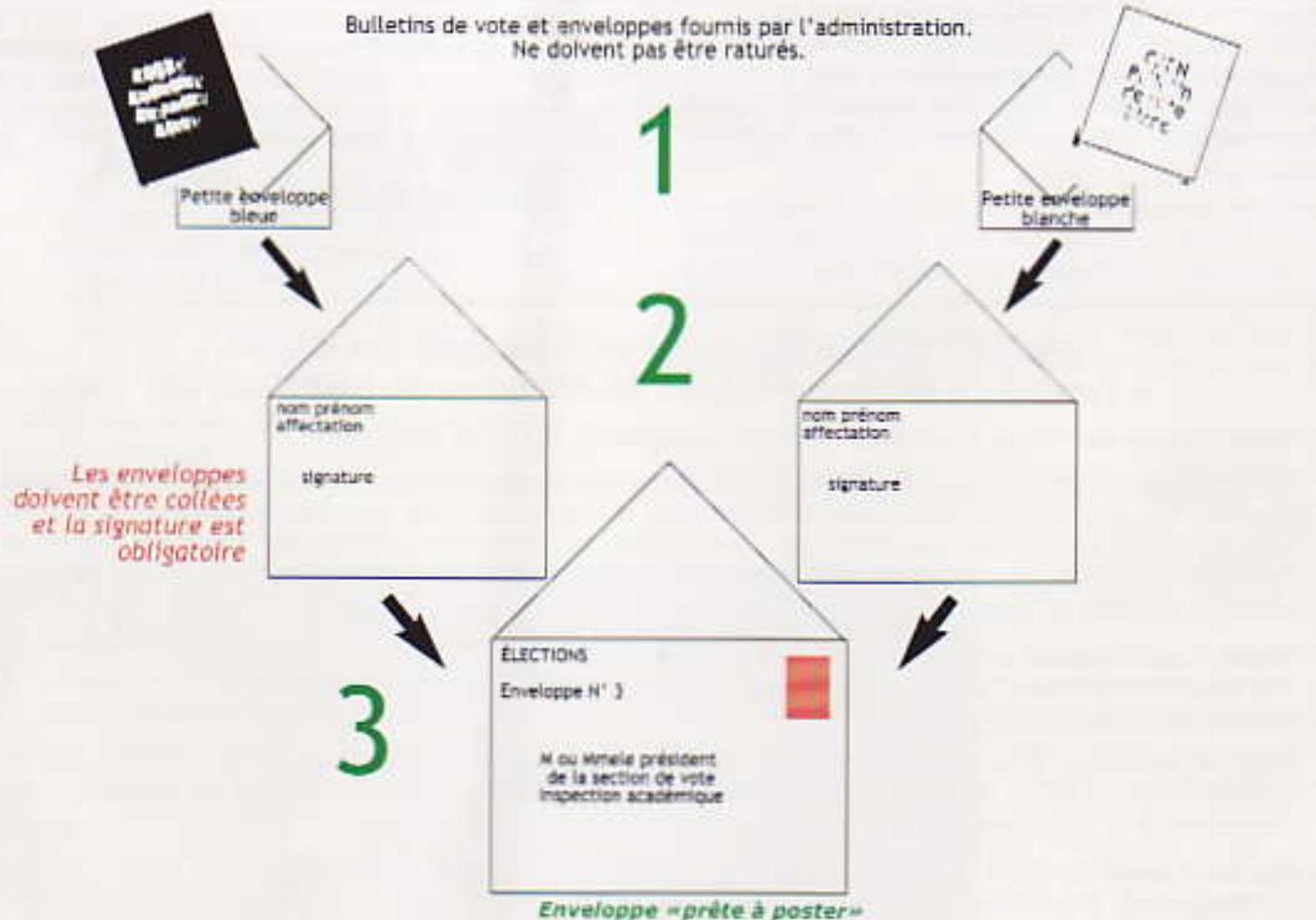
- dans une école de moins de 8 classes,
- titulaire remplaçant (brigade ou Zil),
- en CLM, CLD, congé parental, congé formation, congé mobilité, congé administratif, détaché, MAD,
- enseignant référent,
- en réemploi ou réadaptation,
- conseiller(e) pédagogique départemental(e) ou de circonscription,
- en RASED,
- en IME, IMP, IMPro,
- en poste à l'IUFM, au CDDP,
- en SEGPA ou exerce en collège.

2 votes à émettre

CAPD couleur bleue

CAPN couleur blanche

Bulletins de vote et enveloppes fournis par l'administration.
Ne doivent pas être raturés.



**Par voie postale
uniquement!**

Attention, votre vote
doit être arrivé à l'IA
avant le 2 décembre.

